



# FORMULE ADHÉSION 2018

## PMT

Le Pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT) représente, anime et fédère les entreprises ayant des savoir-faire microtechniques en lien avec différents marchés (santé, aéronautique, spatial, défense, sécurité, ...).

Par sa connaissance des filières, des enjeux et des acteurs, le PMT vous propose des actions collectives, vous accompagne dans vos développements et dans vos réflexions stratégiques, initie vos projets innovants et collaboratifs.

### AVANTAGES D'ADHÉRER AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES



## INNOVATION

**Une idée ? Un projet ? Développez votre projet jusqu'à la commercialisation du produit**

**GRATUIT** Conseils en innovation de l'idée au marché

**TARIF PREFERENTIEL** Structuration du projet

**TARIF PREFERENTIEL** Labellisation

**TARIF PREFERENTIEL** Coordination de projets

**TARIF PREFERENTIEL** Recherche de partenaires

**TARIF PREFERENTIEL** Sollicitation de financeurs adaptés



## FINANCEMENT

**Bénéficiez de notre expertise dans la recherche de financements et le montage de dossiers**

**GRATUIT** Informations et conseils sur les financements et dispositifs fiscaux existants

**TARIF PREFERENTIEL** Accompagnement à l'obtention de financements publics et privés



## BUSINESS & RÉSEAU

**Intégrez notre réseau de partenaires industriels, élargissez vos compétences**

**TARIF PREFERENTIEL** Apports d'affaire : promotion des savoir-faire, appels à compétences, mise en relation

**TARIF PREFERENTIEL** Événements business : conventions d'affaires, speed meetings, journées techniques



## COMPÉTITIVITÉ

**Boostez votre compétitivité en intégrant le PMT et en découvrant nos groupes d'expertise**

**RÉSERVÉ AUX ADHERENTS** Veille technologiques et informations permanentes et personnalisées

**RÉSERVÉ AUX ADHERENTS** Actions à l'international

**RÉSERVÉ AUX ADHERENTS** Actions collectives

**TARIF PREFERENTIEL** Formation

**TARIF PREFERENTIEL** Salons professionnels et conventions d'affaires

## CONDITIONS D'ADHESION AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans l'un des domaines d'activités stratégiques du Pôle : Microtechniques, Aéronautique et Défense, Médical, Luxe, Microsystèmes, Optique-Photonique....
- Contribuer à la valorisation du Pôle de compétitivité des Microtechniques, par son activité ou en participant aux démarches collaboratives et aux projets d'innovation portés et labellisés par le PMT.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle à l'Association du Pôle des Microtechniques conformément aux statuts de l'association.

**Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre** (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.

**Le paiement de l'adhésion est requis** pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement.

Pour adhérer au Pôle des Microtechniques, il est nécessaire de remplir le **bulletin d'adhésion**.

## MONTANT DES COTISATIONS AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES

Pour connaître le montant de votre adhésion, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous.

Le montant HT de la cotisation est calculé sur le chiffre d'affaire N-1 des entreprises :

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Cotisation</b>
Inférieur à 300 000 €.....	250 €
De 300 000 € et inférieur à 500 000 € .....	500 €
De 500 000 € et inférieur à 1 000 000 € .....	750 €
De 1 000 000 € et inférieur à 5 000 000 € .....	1 000 €
De 5 000 000 € et inférieur à 15 000 000 € .....	2 000 €
Supérieur ou égal à 15 000 000 € .....	4 500 €



# FORMULE ADHÉSION 2018

## Cluster innov'Health + PMT

Le Cluster Innov'Health fédère les entreprises en mettant en commun leurs forces et atouts pour répondre aux attentes de la filière santé (Medtech – Biotech – Pharmaceutique) en Bourgogne-Franche-Comté.

Le Cluster Innov'Health porte l'action French Tech sur la thématique Medtech – Biotech.

L'adhésion au cluster Innov'Health comprend l'adhésion au Pôle des Microtechniques et donne accès à ses services.

### AVANTAGES D'ADHÉRER AU CLUSTER INNOV'HEALTH



#### Visibilité et réseau

- Communication et promotion
- French Tech
- Groupes de travail thématiques
- Réseau national et international



#### Business

- Organisation d'événements
  - Salons, conventions d'affaires, B2B
- Labellisation des projets innovants
- Recherche de compétences
- Apports d'affaires
- Mutualisation de besoins individuels



#### Expertise et compétences

- Accélérateur de compétences
- Etude de marchés et veille réglementaire
- Groupes d'expert
- Formations
- Normes et réglementations

## CONDITIONS D'ADHESION AU CLUSTER INNOV'HEALTH

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans les domaines d'activités stratégiques du Cluster : Technologies médicales, chimie pharmaceutique cosmétique, services et innovation en sciences de la vie.
- Contribuer à la valorisation du Cluster Innov'Health, par son activité ou en participant aux actions collectives.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle au Cluster, conformément aux statuts de l'association « Pôle des Microtechniques ».

Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.

Le paiement de l'adhésion est requis pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement.

Pour adhérer au Cluster Innov'Health, il est nécessaire de remplir le **bulletin d'adhésion**.

## MONTANT DES COTISATIONS AU CLUSTER INNOV'HEALTH

Pour connaître le montant de votre adhésion, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous.

Le montant HT de la cotisation est calculé sur le chiffre d'affaire N-1 des entreprises :

Chiffre d'affaires	Cotisation
Inférieur à 300 000 €.....	500 €
De 300 000 € et inférieur à 500 000 € .....	1000 €
De 500 000 € et inférieur à 1 000 000 € .....	1500 €
De 1 000 000 € et inférieur à 5 000 000 € .....	2 000 €
De 5 000 000 € et inférieur à 15 000 000 € .....	4 000 €
Supérieur ou égal à 15 000 000 € .....	4 500 €



## FORMULE ADHÉSION 2018

# Cluster AERO $\mu$ TECH + PMT

Le Cluster Aero $\mu$ Tech fédère les entreprises en mettant en commun leurs forces et atouts pour répondre aux attentes de la filière Aéronautique, Spatial et Défense (ASD) sans oublier le domaine de la sécurité.

Le Cluster Aero $\mu$ Tech est adhérent du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) et travaille en étroite relation avec le GICAT (Groupement des Industries Françaises de Défense et de Sécurité Terrestres et Aéroterrestres).

L'adhésion au cluster Aero $\mu$ Tech comprend l'adhésion au Pôle des Microtechniques et donne accès à ses services.

### AVANTAGES D'ADHÉRER AU CLUSTER AERO $\mu$ TECH



#### Visibilité et réseau

- Communication et promotion :
  - Valorisation des savoir-faire
  - Annuaire de référencement...
- Rencontres thématiques
- Réseau national et international



#### Business

- Organisation d'évènements
- Salons, conventions d'affaires, B2B
- Labellisation des projets innovants
- Recherche de compétences
- Apports d'affaires



#### Expertise et compétences

- Programme de performance industrielle
- Veille marché et technologique
- Cartographie des entreprises en région et des donneurs d'ordres
- Informations réglementaires

## CONDITIONS D'ADHESION AU CLUSTER AERO $\mu$ TECH

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans le domaine d'activité stratégique du Cluster : Aéronautique, Spatial, Défense et/ou Sécurité.
- Contribuer à la valorisation du Cluster Aero $\mu$ tech, par son activité ou en participant aux actions collectives.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle au Cluster, conformément aux statuts de l'association « Pôle des Microtechniques ».

Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.

Le paiement de l'adhésion est requis pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement.

Pour adhérer au Cluster Aero $\mu$ Tech, il est nécessaire de remplir le **bulletin d'adhésion**.

## MONTANT DES COTISATIONS AU CLUSTER AERO $\mu$ TECH

Pour connaître le montant de votre adhésion, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous.

Le montant HT de la cotisation est calculé sur le chiffre d'affaire N-1 des entreprises :

Chiffre d'affaires	Cotisation
Inférieur à 300 000 €.....	500 €
De 300 000 € et inférieur à 500 000 € .....	1000 €
de 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €.....	1500 €
de 1 000 000 € et inférieur à 5 000 000 € .....	2 000 €
de 5 000 000 € et inférieur à 15 000 000 € .....	4 000 €
supérieur ou égal à 15 000 000 € .....	4 500 €



# FORMULE ADHÉSION 2018

## Clusters Innov'Health + AEROμTECH + PMT

Vous avez la possibilité d'adhérer aux deux clusters : Innov'Health et Aeroμtech. L'adhésion aux deux clusters comprend l'adhésion au Pôle des Microtechniques et donne accès à ses services.

Le Cluster Aeroμtech fédère les entreprises en mettant en commun leurs forces et atouts pour répondre aux attentes de la filière Aéronautique, Spatial et Défense (ASD) sans oublier le domaine de la sécurité.

Le Cluster Innov'Health fédère les entreprises en mettant en commun leurs forces et atouts pour répondre aux attentes de la filière santé (Medtech – Biotech – Pharmaceutique) en Bourgogne-Franche-Comté.

### AVANTAGES D'ADHÉRER AUX CLUSTERS

#### Cluster INNOV'HEALTH



#### Visibilité et réseau

- Communication et promotion
- French Tech
- Groupes de travail thématiques
- Réseau national et international



#### Business

- Organisation d'évènements
  - Salons, conventions d'affaires, B2B
- Labellisation des projets innovants
- Recherche de compétences
- Apports d'affaires
- Mutualisation de besoins individuels



#### Expertise et compétences

- Accélérateur de compétences
- Etude de marchés et veille réglementaire
- Groupes d'expert
- Formations
- Normes et réglementations

#### Cluster AEROμTECH



#### Visibilité et réseau

- Communication et promotion :
  - Valorisation des savoir-faire
  - Annuaire de référencement...
- Rencontres thématiques
- Réseau national et international



#### Business

- Organisation d'évènements
  - Salons, conventions d'affaires, B2B
- Labellisation des projets innovants
- Recherche de compétences
- Apports d'affaires



#### Expertise et compétences

- Programme de performance industrielle
- Veille marché et technologique
- Cartographie des entreprises en région et des donneurs d'ordres
- Informations réglementaires

## CONDITIONS D'ADHESION AUX CLUSTERS

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans les domaines d'activités stratégiques des Clusters : Aéronautique, Spatial, Défense et/ou Sécurité pour AeroµTech ; Technologies médicales, chimie pharmaceutique cosmétique, services et innovation en sciences de la vie pour Innov'Health.
- Contribuer à la valorisation des Clusters, par son activité ou en participant aux actions collectives.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle aux Clusters, conformément aux statuts de l'association « Pôle des Microtechniques ».

Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.

Le paiement de l'adhésion est requis pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement.

Pour adhérer aux Clusters, il est nécessaire de remplir le **bulletin d'adhésion**.

## MONTANT DES COTISATIONS AUX CLUSTERS

Pour connaître le montant de votre adhésion, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous.

Le montant HT de la cotisation est calculé sur le chiffre d'affaire N-1 des entreprises :

Chiffre d'affaires	Cotisation
Inférieur à 300 000 €.....	750 €
De 300 000 € et inférieur à 500 000 € .....	1 500 €
De 500 000 € et inférieur à 1 000 000 € .....	2 250 €
De 1 000 000 € et inférieur à 5 000 000 € .....	3 000 €
De 5 000 000 € et inférieur à 15 000 000 € .....	6 000 €
Supérieur ou égal à 15 000 000 € .....	6 750 €





# BULLETIN D'ADHÉSION 2018 (1/2)

## Sélection de la formule choisie

- PMT  Cluster innov'Health + PMT
- Clusters innov'Health + AEROμTECH + PMT  Cluster AEROμTECH + PMT

## Montant de la cotisation

Adhésion au Pôle de compétitivité **Oui**  **Non**  (en cas de non-renouvellement, merci de renvoyer ce document afin de bloquer la facturation automatique)

Chiffre d'affaire global ..... (Année .....)

### Récapitulatif du montant de la cotisation

### Montants

Adhésion au Pôle de compétitivité	.....	€
<b>Total HT</b>	.....	€
TVA (20 %)	.....	€
Total TTC (année 2018) :	.....	€

## Engagement

Je soussigné(e), Madame  Monsieur

Prénom Nom .....

Société .....

Fonction .....

Siret |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Activité .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Fax .....

E-mail ..... Site Internet .....

**Déclare confirmer ma demande d'adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques en qualité de Membre et**

- signe et renvoie la charte d'engagement et de confidentialité**
- m'acquiesce du montant de ma cotisation annuelle par :**
- par chèque bancaire à l'ordre du "Pôle des Microtechniques"
  - par virement bancaire
- Association Pôle des Microtechniques  
n° FR76 1250 6200 4955 0255 2045 675 BIC AGRIFRPP825.

*Cachet et signature*

Une facture acquittée vous sera envoyée à réception du règlement. N° de TVA intracommunautaire : FR 764 879 807 99



## Contacts

Pour la gestion de l'adhésion :

	Prénom Nom	e-mail	téléphone
Facturation / Service comptabilité			

Pour la communication (notamment annuaire) :

	Prénom Nom	e-mail	téléphone
Communication			

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

## CHECK LIST

Les éléments que vous devez retourner au PMT sont les suivants :

- ✓ l'exemplaire complété et signé de la charte d'engagement de confidentialité (page 5)
- ✓ le bulletin d'adhésion signé (format papier pages 3 et 4 ou issu de la version électronique)
- ✓ Règlement (chèque ou virement)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contact : Laetitia Kherlakian – [l.kherlakian@polemicrotechniques.fr](mailto:l.kherlakian@polemicrotechniques.fr) – Tél. : 03 81 40 47 55

Pôle de compétitivité des Microtechniques  
Temis Innovation - Maison des Microtechniques – 18 Rue Alain Savary 25000 Besançon  
Tel +33(0)3 81 40 47 55 – Fax +33 (0)3 81 40 47 59 – e-mail : [contact@polemicrotechniques.fr](mailto:contact@polemicrotechniques.fr)  
<http://www.polemicrotechniques.fr>



Exemplaire PMT

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

### Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

### Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

*Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....*

Pour le Pôle des Microtechniques  
Le Directeur  
Pierre VIVIEN

Pour l'entreprise Membre  
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)  
*Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Oui, je m'engage"*

**POLE DES MICROTECHNIQUES**  
18, rue Alain Savary  
25000 BESANÇON  
Tél. 03 81 40 47 55 - Fax 03 81 40 47 59  
Siret 487 980 799 00018 - APE 9499 Z





Exemplaire MEMBRE

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

### Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

### Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

*Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....*

Pour le Pôle des Microtechniques  
Le Directeur  
Pierre VIVIEN

Pour l'entreprise Membre  
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)  
*Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Oui, je m'engage"*

**POLE DES MICROTECHNIQUES**  
18, rue Alain Savary  
25000 BESANÇON  
Tél. 03 81 40 47 55 - Fax 03 81 40 47 59  
Siret 487 980 799 00018 - APE 9499 Z